



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES**

COMMUNE DE VENTAVON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux-mille-vingt-six et le 21 avril, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude FAVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 avril 2026.

Présents : ARNAUD Virginie, HECTOR France, JULIAN Mireille, LEFEBVRE Catherine, MARTIN Marina, MOUROU Béatrice, TRUCHET Monique, BOURG Thierry, CHEVAL Jérôme, FEBVRE Roland, GUILLEMIN Claude, PENIN Luca, TROJA Dorian

Absent ayant donné procuration : BENISTANT Agnès à HECTOR France

Secrétaire de séance : BOURG Thierry

Ouverture de séance à 18h30

DEL N° 2026-36 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission communale des impôts directs pour la durée du mandat et qu'il est demandé par la DGFIP de faire 24 propositions pour une commune de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, outre le maire, son président de désigner les contribuables suivants :

Commissaires titulaires :

- M. FAVIER Jean-Claude
- M. FEBVRE Roland
- M. GUILLEMIN Claude
- M. TROJA Dorian
- M. BOURG Thierry
- M. CHEVAL Jérôme
- M. PENIN Luca
- Mme ARNAUD Virginie
- Mme TRUCHET Monique



- Mme MARTIN Marina
- Mme LEFEBVRE Catherine
- Mme JULIAN Mireille

Commissaires suppléants :

- Mme HECTOR France
- Mme BENISTANT Agnès
- Mme MOUROU Béatrice
- M. GONTARD Ludovic
- M. TELMONT Olivier
- M. JACQ Raymond
- Mme CLARET TOURNIER Marie-Anne
- M. CRESSARD Xavier
- M. GANGUET Michel
- M. EINAUDI Patrice
- M. TROJA Christian
- M. BITTONI Jean-Michel

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Jean-Claude FAVIER

